

Département de SEINE-ET-MARNE (77)

**Plan local d'urbanisme
Ferrières-en-Brie**



ARRET PROJET

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
municipal du :



Verdi Ingénierie

99 rue de Vaugirard

75006 PARIS

Version	Commentaires	Réalisé par, Le	Vérifié par, Le	Approuvé par, Le
01	RAPPORT PROVISOIRE	27/10/2015		
02	RAPPORT PROVISOIRE	17/10/2017	A. LAMERANDT 17/10/2017	
03	RAPPORT PROVISOIRE	B. DECAUDIN 21/11/2017	A. LAMERANDT 21/11/2017	
04	VERSION ARRET PROJET	B. DECAUDIN 21/11/2017		
05	VERSION ARRET PROJET	C. ROPARS 14/03/2018		



ORIENTATIONS:

Vue dégagée vers les étangs de la Taiffarette
à maintenir

Les traversées piétonnes vers le parking à sécuriser

Voie de circulation douce à créer

Liaison douce existante à préserver

Le double objectif de réaffirmation du caractère d'entrée de ville et des bords de l'étang de la Taiffarette comme espace de loisirs et de promenade privilégié de la commune se traduit par :

- L'aménagement du site pour un impact paysager d'entrée de ville de qualité
- La préservation des liaisons douces existantes
- La création de voies de circulation douce entre les bords de l'étang et l'entrée de la commune
- La mise en valeur des points de vue remarquables vers l'étang de la Taiffarette



Extension de la zone d'activités

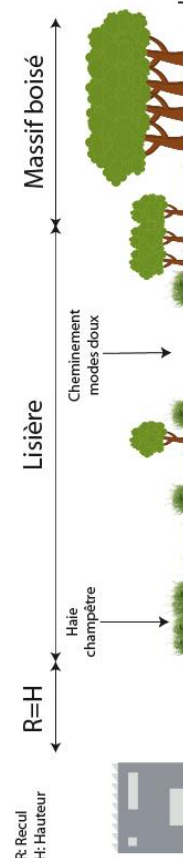
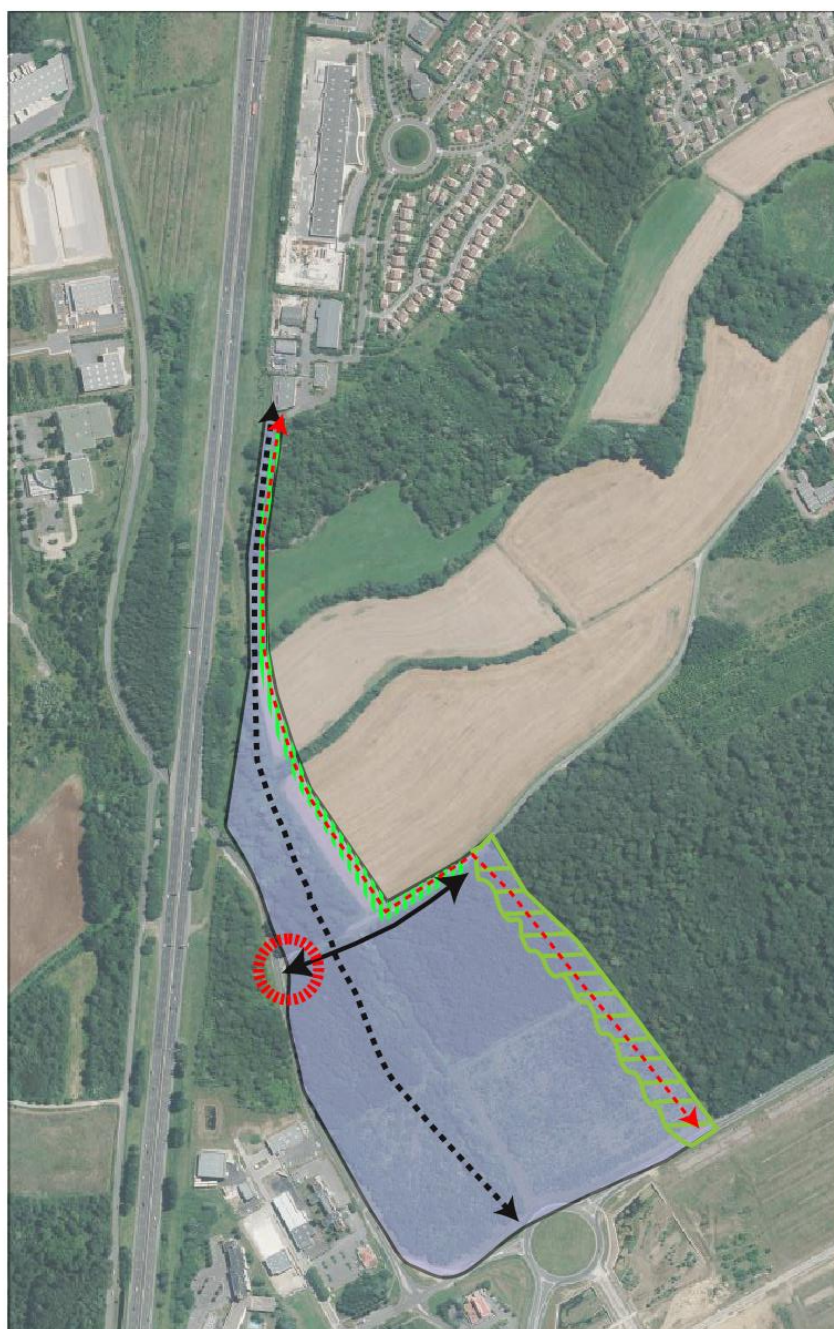
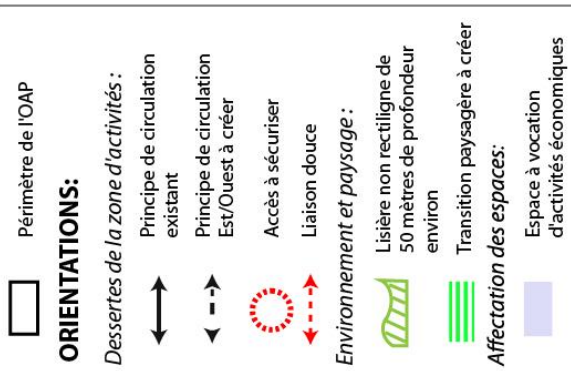


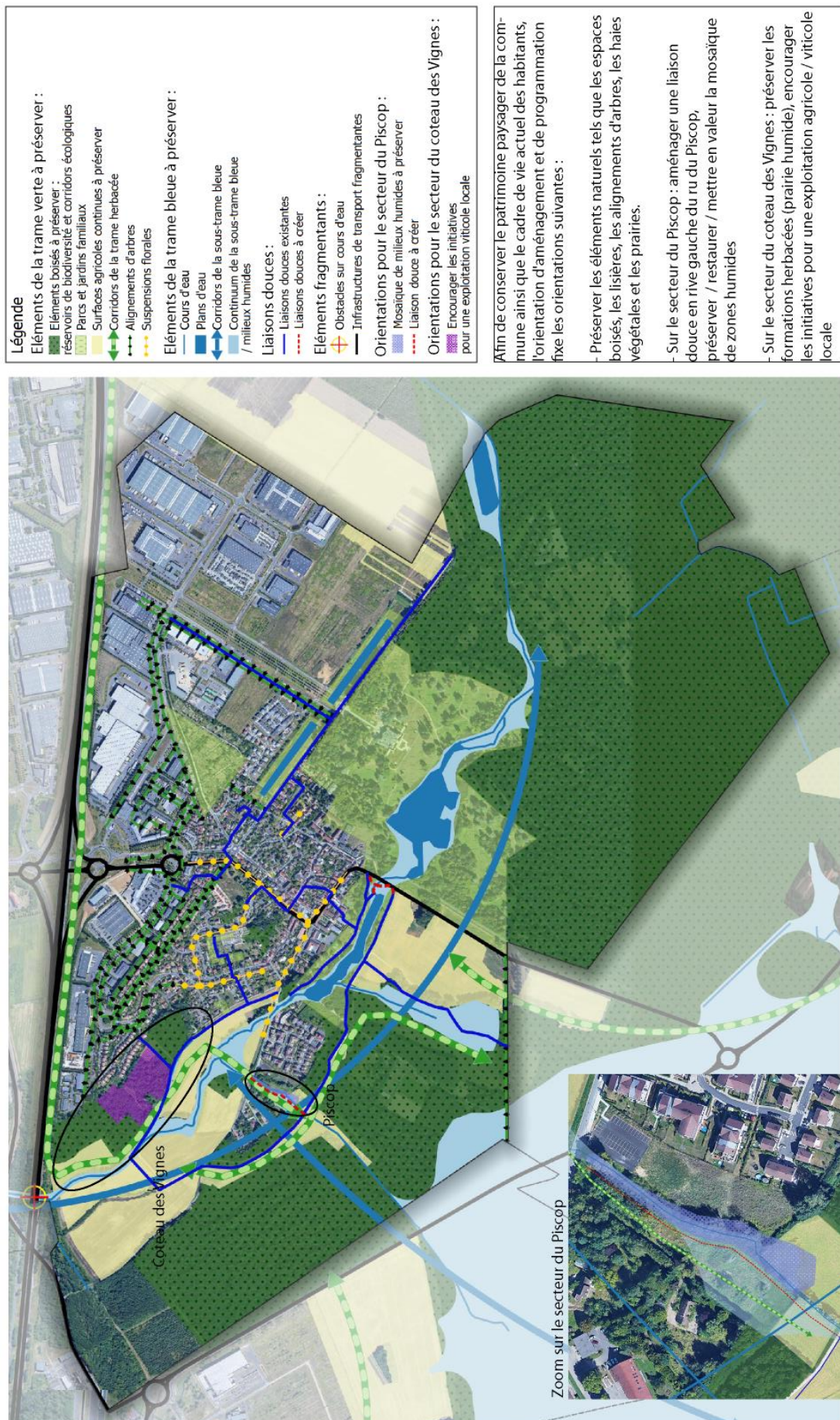
Illustration du traitement paysager de la lisière



Dans l'objectif de concevoir une zone d'activités respectueuse des principes du développement durable et des caractéristiques boisées du secteur, l'orientation d'aménagement et de programmation s'appuie sur les orientations suivantes :

- favoriser la préservation de l'environnement boisé en identifiant et en conservant les arbres de grand développement les plus remarquables
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans la conception des nouveaux bâtiments (panneaux solaires, énergie géothermique, etc.).
- favoriser la création de toitures végétalisées

Les continuités





Périmètre de l'OAP

ORIENTATIONS:



Principe de desserte:
accès principal



Lisières paysagères à créer
ou à préserver



Secteur à vocation
principalement résidentielle,
comportant un minimum de
50% de logements financés
avec un prêt aidé de l'Etat
et desservi par des voies de
liaison adaptées aux piétons
et aux cycles

Afin de tirer parti du potentiel de
renouvellement du site, il est imposé
que celui-ci contribue à répondre
aux besoins en logements financés
avec un prêt aidé de l'Etat.

Il devra être porté une attention
particulière à la qualité d'insertion
paysagère.

Secteur de mixité générationnelle



□ Périmètre de l'OAP

ORIENTATIONS:

→ - - - - -
← Principe de desserte à créer

▨ Lisières paysagères à créer ou à préserver pouvant être percée pour les accès

■ Secteur à vocation principalement résidentielle comportant une résidence pour personnes âgées ou étudiants

Pour tirer parti de la proximité du site avec le centre-ville, il est imposé que celui-ci contribue à répondre aux besoins de diversification de l'offre de logements avec l'implantation d'une résidence pour personnes âgées ou étudiantes.

